



Action Locale pour un Développement Participatif et Autogéré (ALDEPA)

BP 436 Maroua Tél : 676 39 50 03 / 693 77 25 72

Email : aldepacam@gmail.com site web : www.aldepacameroun.org,

Facebook : [aldepacameroun](https://www.facebook.com/aldepacameroun)

RAPPORT FINAL DE L'ÉVALUATION EXTERNE

« Renforcement des mécanismes locaux de protection de l'enfance et du potentiel d'autoprotection des enfants dans 12 communautés de la région de l'Extrême Nord du Cameroun pour une protection plus efficace des enfants, notamment contre la violence » P-5786

Maroua le 19 avril 2024



Partenaires techniques et financiers :



Evaluation réalisée par: Inades-Formation Cameroun, Antenne de Maroua

SOMMAIRE

Table des matières

SOMMAIRE i

LISTE DES ACRONYMES ET SIGLES.....	ii
LISTE DES FIGURES.....	iii
LISTE DES TABLEAUX.....	iv
LISTE DES ANNEXES	v
1. INTRODUCTION.....	1
2. Méthodologie de travail	3
3. Description des activités prévues et réalisées du projet	6
4. Description des groupes de bénéficiaires/nombre touchés.....	12
4. Evolution de la performance du promoteur et de ses partenaires.....	12
5. Efficacité en matière du politique de développement	14
6. Effets supérieurs en matière de politique de développement	22
7. SUGGESTIONS DES ACTEURS	23
8. Conclusion et Recommandations.....	24

LISTE DES ACRONYMES ET SIGLES

AGR	: Activité Génératrice de Revenus
ALDEPA	: Action Locale pour un Développement Participatif et Autogéré
AMES	: Association des Mères d'enfants
APEE	: Association des Parents d'Élèves et Enseignants
BMZ	: Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung (Ministère Fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement)
CP	: Comité de Protection
DIP	: Diagnostic Institutionnel Participatif
INADES	: Institut Africain pour le Développement Économique et Social
KIRA	: KinderrechteINDER RECHTE AFRIKA Afrika (Droits des enfants Afrique)
OSC	: Organisation de la Société Civile
RAS	: Rien à Signaler
RML	: Renforcement des Mécanismes Locaux
RSERA	: Responsable Suivi-Evaluation Rédevabilité et Apprentissage
SPSS	: Statistical Package for the Social Sciences

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Organigramme du Projet.....	13
Figure 2 : Satisfaction contenus des formations/rencontres.....	15
Figure 3 : Utilisation des formations dans le cadre des activités des cibles.....	17
Figure 4 : Effets des appuis sur les activités des structures.....	18
Figure 5 : Possibilité d'existence des appuis/ activités réalisées sans le projet.....	21

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Satisfaction de l'accompagnement de ALDEPA et l'adéquation des thématiques avec les besoins exprimés	14
Tableau 2 : Appréciation de la pertinence des appuis matériels et financiers	15
Tableau 3 : Répartition des indicateurs selon les cibles visées	16
Tableau 4 : Niveau de consommation du budget du projet.....	19
Tableau 5 : Appréciation de l'efficacité du projet RML/BMZ.....	20
Tableau 6 : Relation entre la satisfaction de l'accompagnement de ALDEPA et l'appréciation des impacts du projet.....	20

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Liste des acteurs rencontrés	26
Annexe 2 : Liste des documents consultés.....	27
Annexe 3 : Outils de collecte des données utilisés	28
Annexe 3.1 : Fiche de collecte des données	28
Annexe 3.2 : Guide d'entretien avec la Coordinatrice Générale de ALDEPA.....	35
Annexe 3.3 : Questionnaire destiné au personnel en charge du Projet	35
Annexe 4 : Lettre d'information de la tenue de l'évaluation externe du projet dans les 3 départements d'intervention.....	45

RÉSUMÉ :

L'Action Locale pour un Développement Participatif et Autogéré, en abrégé ALDEPA, est une organisation de développement implantée à Maroua dans la région de l'Extrême-Nord depuis 1998. Ses interventions qui couvrent tout le territoire national, visent en grande partie la protection de l'enfance et la lutte contre les violences.

Dans le cadre de la collaboration avec ses partenaires techniques et financiers KiRA et BMZ, ALDEPA a entrepris à partir du 1. mai 2021, la mise en œuvre du projet « renforcement des mécanismes locaux de protection de l'enfance et du potentiel d'autoprotection des enfants dans 12 communautés de la région de l'Extrême Nord du Cameroun pour une protection plus efficace des enfants, notamment contre la violence » P 5786. Les principaux problèmes qui ont justifié la mise sur pied de ce projet sont entre autres la montée de la violence en milieu scolaire et même hors de l'école ; les pratiques déshonorantes et dangereuses à l'instar du mariage précoce et forcé, et la consommation par les jeunes des drogues et stupéfiants ; et l'ignorance des droits des enfants par la communauté. À tous ces problèmes s'ajoute la hausse du taux de déperdition scolaire causée en partie par ces maux suscités, mais également par le faible encadrement des enfants par leurs parents (absence d'acte de naissance).

Avant la clôture ce projet en fin avril 2024, ALDEPA a jugé opportun de procéder à son évaluation finale afin de mesurer le niveau d'atteinte des résultats et des objectifs d'une part, et de se projeter dans l'avenir face à de nouveaux défis. L'antenne d'Inades-Formation Cameroun de Maroua a été retenue pour réaliser cette évaluation externe. Plusieurs types d'acteurs ont été touchés au cours de ce travail, parmi lesquels les leaders communautaires, les comités de protection de l'enfant, les associations de jeunes et les clubs de lutte contre les violences en milieu scolaire, les encadreurs des jeunes (dans les établissements scolaires et dans les centres de formation), et d'autres acteurs.

Après de nombreuses investigations de l'équipe d'évaluation, plusieurs résultats saillants ont été obtenus de ce projet. En effet, le projet est jugé très pertinent par l'ensemble des acteurs (95,9%), parce que ses interventions ont contribué à la résolution des problèmes primordiaux des communautés. Il en est de même de son efficacité qui a été prouvée, car l'ensemble des objectifs sont quasi atteints tant sur le plan quantitatif (13 542 personnes touchées sur 14 330 prévues, soit un taux de 94,5%) que qualitatif (satisfaction pour les services rendus par le projet). Dans le même ordre d'idées, l'analyse des dépenses en lien avec les résultats obtenus montre que le projet a été globalement efficient.

Par ailleurs, le dispositif mis en place pour mettre en œuvre ce projet semble assez efficace, et les différents acteurs donnent l'impression d'être dynamiques et engagés dans ce travail basé sur le volontariat. Toutefois, il y a lieu de s'interroger sur la durabilité des acquis, puisque le bénévolat ne dure souvent pas longtemps.

Enfin, dans l'approche « Faire faire » adoptée par ALDEPA sur ce projet, la question d'autonomisation des structures communautaires et/ou d'expression des enfants se pose, dans la mesure où elles disposent de très peu de moyens pour réaliser leurs activités. À l'issue de ce travail, la mission d'évaluation a formulé quelques recommandations à l'endroit du commanditaire.

1. INTRODUCTION

1.1. Objet de l'évaluation

L'Action Locale pour un Développement Participatif et Autogéré (ALDEPA) est une Organisation Non Gouvernementale qui met en œuvre plusieurs projets au bénéfice de différents groupes cibles. Du 1. mai 2021 jusqu'au 30 avril 2024, avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers KiRA et BMZ, ALDEPA a mis en œuvre le projet « Renforcement des mécanismes locaux de protection de l'enfance et du potentiel d'autoprotection des enfants dans 12 communautés de la région de l'Extrême Nord du Cameroun, pour une protection plus efficace des enfants, notamment contre la violence ». Compte tenu du fait que ce projet arrive à son terme en fin avril 2024, ALDEPA a jugé indispensable de procéder à son évaluation externe afin d'apprécier le niveau de mise en œuvre et d'atteinte des résultats et objectifs d'une part, et d'identifier si possible de nouveaux défis à relever lorsqu'on se projette dans l'avenir, d'autre part.

L'Antenne d'Inades-Formation Cameroun de Maroua a été retenue pour faire ce travail auprès des différents acteurs de ce projet. Le présent document constitue le rapport final de cette évaluation qui s'est déroulée du 19 mars au 19 avril 2024. Les principales articulations de ce rapport sont les suivantes :

- Le rappel des objectifs de la mission d'évaluation ;
- La méthodologie de travail utilisée ;
- Les résultats et appréciation de l'évaluation ;
- La conclusion et perspective ;
- Les recommandations.

Ce rapport se termine par une conclusion qui revient succinctement sur les principaux acquis du projet, les perspectives et quelques annexes.

1.2. Motif et objectifs de l'évaluation

L'évaluation de ce projet a pour but d'analyser les acquis/résultats obtenus de ce travail afin de permettre à ALDEPA de proposer un nouveau projet à son partenaire technique et financier. Ce projet qui prend en compte les recommandations et les nouvelles orientations. De ce but découlent les objectifs ci-dessous qui sont assignés à cette évaluation.

1.2.1. Objectif général de l'évaluation

Cette mission a pour objectif général de réaliser l'évaluation finale du projet P-5786, d'apprécier les objectifs atteints, les résultats obtenus et l'impact du projet, évaluer les forces et faiblesses d'ALDEPA afin de dégager des recommandations concrètes à destination de cette organisation.

1.2.2. Objectifs spécifiques

1. Évaluer **la pertinence** du projet par rapport aux problèmes et besoins, aux forces et faiblesses des parties prenantes, notamment les localités ciblées :

- a. Dans quelle mesure les objectifs du projet correspondent aux attentes des bénéficiaires et des groupes cibles ainsi qu'aux priorités globales de l'État camerounais et BMZ ?
 - b. Dans quelle mesure l'intervention était-elle pertinente pour les bénéficiaires ?
 - c. Dans quelle mesure le projet a-t-il pris en compte les autres interventions des autres partenaires au développement ?
 - d. Dans quelle mesure l'évolution du contexte a-t-il eu un impact sur le déroulement du projet ?
2. Évaluer l'**efficacité** du projet :
 - a. Dans quelle mesure le projet a-t-il obtenu les résultats escomptés et ses objectifs spécifiques ont-ils été atteints ?
 - b. L'évaluation se basera notamment sur les indicateurs objectivement vérifiables mentionnés dans le cadre logique ;
 - c. La méthodologie utilisée était-elle adaptée au contexte local et sécuritaire ?
 3. Évaluer l'**efficacité** de la méthodologie et de l'approche d'exécution utilisées (gestion saine et bon rapport coût de fonctionnement-efficacité).
 - a. Les ressources (budget du contrat de subvention) ont-elles été utilisées à bon escient ?
 - b. En d'autres termes, le projet a-t-il été mis en œuvre de manière optimale ?
 - c. Les moyens mis à disposition sont-ils en adéquation avec les résultats atteints ?
 4. Évaluer l'organisation et le fonctionnement interne du projet, il s'agira d'évaluer l'efficacité des mécanismes de suivi et d'orientation du programme ainsi que le rôle des autorités administratives et traditionnelles dans la mise en œuvre du projet.
 5. Évaluer les perspectives d'impact et de viabilité du projet sur les groupes cibles et bénéficiaires finaux, notamment en ce qui concerne :
 - a. Les capacités des localités ciblées dans les domaines de la protection des enfants et l'encadrement des jeunes (y compris capacités d'interaction avec les OSC travaillant au niveau local dans ses domaines) ;
 - b. La structuration et les capacités des structures d'expression des jeunes créés, les comités de protection ;
 - c. L'utilisation des manuels élaborés par les enfants/jeunes, le répertoire des pratiques culturelles positives, le code de bonne conduite.
 6. Évaluer dans quelle mesure les résultats atteints sont durables et peuvent servir de base à la mise en œuvre d'actions de plus grande envergure dans les zones ciblées à court et moyen terme.
 7. Proposer des stratégies pouvant permettre de développer des initiatives pour amener les organisations communautaires de protection de l'enfant et se prendre en charge (autonomie).
 8. Proposer une réorientation stratégique si nécessaire du BMZ afin de mieux répondre aux besoins actuels et futurs.

1.3. Mission d'évaluation

1.3.1 Période du déroulement de l'évaluation

L'évaluation externe du projet RML s'est déroulée sur la période allant du 19 mars au 19 avril 2024.

1.3.2 Composition et indépendance de l'équipe d'évaluation

L'équipe d'évaluation était composée de deux personnes dont un chef d'équipe. Le chef d'équipe est un socio-économiste et le co-évaluateur est spécialisé en sciences sociales pour le développement. C'est le personnel de Inades-Formation Cameroun qui agit en tant qu'organisation indépendante de la mise œuvre des activités du projet BMZ. Cette indépendance a permis de réaliser cette évaluation de manière objective.

1.3.3 Participation des partenaires et des groupes cibles à l'évaluation

L'étape de collecte des données sur le terrain a consisté à recueillir des informations à l'aide des outils et techniques appropriés à cet effet entre autres des questionnaires adressés aux responsables des établissements scolaires (06), aux conseillers d'orientation/enseignants-encadreurs (13) et leaders communautaires (03), des guides d'entretien approfondi pour les structures communautaires de protection de l'enfant (07), clubs et associations scolaires (07), centres de formation professionnelle (02), des guides d'entretiens approfondis adressés aux personnels du projet : éducateurs et responsable suivi-évaluation (04), et des interviews semi-structurées pour les animateurs radio (02). Ensuite, l'équipe d'évaluation a procédé à une triangulation des données recueillies. Toutefois, il importe de souligner que les informations collectées reposent sur un ensemble d'indicateurs conçus de manière à prendre en compte les points clés mentionnés dans les termes de référence par le commanditaire.

Pour compléter les informations recueillies sur le terrain, l'équipe d'évaluation a procédé à des interviews semi-structurées auprès de quelques personnels d'ALDEPA (Coordinatrice générale, Chef de projet et Éducateurs).

1.3.4 Facteurs externes influençant la réalisation de l'évaluation et leurs conséquences

Le déroulement de l'évaluation a été influencé par quelques facteurs parmi lesquels :

- La chaleur accablante au moment de la phase terrain a eu une incidence sur les périodes des rendez-vous. Il était difficile de travailler à toutes les heures de la journée ;
- La panne du véhicule qui a entraîné la reprogrammation de certains rendez-vous ;
- La faible disponibilité de certaines cibles

Cet ensemble de difficultés a eu une influence sur la durée de la réalisation de l'évaluation.

2. Méthodologie de travail

En conformité avec les termes de référence, Inades-Formation a adopté une démarche participative, cohérente et itérative, qui a impliqué bon nombre d'acteurs ou parties prenantes du projet. Cette démarche est inscrite dans la dynamique d'analyse du niveau d'atteinte des objectifs du projet, quant aux points clés suivants : la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité des actions du projet.

Cette méthodologie se décline en plusieurs étapes ayant chacune un contenu bien précis. La collecte de données sur le terrain a touché toutes les zones d'intervention du projet notamment Diamaré (Maroua 1, Maroua 2), le Mayo-Kani (Moutourwa, Kaélé et Guidiguis) et le Mayo-Tsanaga (Mokolo et Koza). En fonction de la cible, elle a consisté en des entretiens individuels ou des focus group. La confidentialité des informations collectées été garantie. En effet, au cours des échanges avec le personnel de ALDEPA notamment la coordinatrice, cet élément avait été abordé et elle avait adressé une correspondance aux différents partenaires afin de les rassurer en matière de confidentialité (« Lettre d'information de la tenue de l'évaluation externe du projet dans les 34 départements d'intervention. » annexe 4).

De manière concrète, la méthodologie comprenait les étapes suivantes :

2.1. Séance de travail avec les responsables d'ALDEPA

Au cours de cette étape, le commanditaire de l'évaluation et Inades-Formation se sont accordés sur la méthodologie d'intervention. Cette harmonisation s'est faite au cours d'une séance restreinte de travail avec la Coordinatrice générale, la Chef du projet, le responsable de suivi d'évaluation d'une part, et d'autre part avec les éducateurs du projet pour finaliser le chronogramme de descente sur le terrain.

2.2. Analyse documentaire

L'étape de l'analyse documentaire reposait sur deux niveaux :

Au premier niveau, il était question pour l'équipe d'évaluation de procéder à une étude du document projet de mise en œuvre du projet. Il s'agissait de parcourir les objectifs de départ du projet, le problème que le projet était censé résoudre, les antécédents du projet, la description organisationnelle et fonctionnelle du projet mais surtout les résultats attendus.

Dans un second niveau, il s'agissait de procéder à une analyse des rapports d'auto-évaluation annuelles 2021, 2022 et 2023, le fichier statistique de la répartition géographique des bénéficiaires, le contrat avec le bailleur de fonds, les dossiers des bénéficiaires, les rapports d'activités, les livrables (code de bonne conduite parentale, fiche de présentation synthétique du projet) etc.

2.2.1. Avant la visite sur le terrain

- Étude des documents : Document projet, Contrat avec KiRA/BMZ, Rapports descriptifs et financiers envoyés au bailleur et autres documents nécessaires ;
- Préparation de la trame d'enquête/sondage/interviews, analyse qualitative et quantitative.

2.2.2. Pendant la visite sur le terrain

- Atelier de démarrage/debriefing : observations des participants, attentes/craintes des participants, présentation des objectifs, du programme détaillé de l'évaluation, etc. ;

- Étude des documents : Rapports d'activités du personnel du projet, outils d'accompagnements utilisés par le personnel, documents tenus par les clubs et associations ;
- Analyse quantitative, observations, interviews approfondies, interviews semi-structurées, discussions avec des groupes clés, analyse contextuelle, interviews avec des personnes clés.

2.2.3. Après la visite sur le terrain

- Atelier de restitution de l'évaluation avec la participation des parties prenantes : présentation des résultats de l'évaluation (constat général, éléments de satisfaction, éléments d'insatisfaction, recommandations et autres) ;
- Rédaction du rapport de l'évaluation et dépôt au commanditaire ;
- Finalisation du rapport de l'évaluation par l'équipe d'évaluation et dépôt final ;

2.3. Évaluation critique de la méthodologie

De manière générale, la méthodologie utilisée a permis aux évaluateurs de faire le maximum d'informations auprès des cibles du projet. Toutefois, nous avons constaté que les entretiens prenaient un peu plus de temps que prévu. Ceci a constitué la principale limite à la méthodologie utilisée.

3. Description des activités prévues et réalisées du projet

Objectifs	IOV	ACTIVITES PRÉVUES	ACTIVITES REALISEES	
1. Dans la zone du projet, les enfants/jeunes victimes ou exposés aux violences et abus de toutes sortes ont accès à des services de soutien leur permettant de développer des capacités de résilience pour leur vie.	Dans les 12 communautés participant au projet, personnes formées sont à la disposition des enfants/jeunes victimes ou vulnérables – aussi bien en milieu scolaire et non scolaire – pour les informer, accompagner et, si nécessaire, orienter vers des spécialistes/services.	A.1.1 Élaboration d'un manuel sur l'inculturation des droits de l'enfant dans la région de l'Extrême-Nord	A.1.1 Manuel d'inculturation des droits élaborés : Français/Fulfulde, Français/Mafa, Français/Moundang	
		A 1.2 Redynamisation de 72 structures d'expression des enfants/jeunes	A 1.2 Redynamisation de 72 structures d'expression des enfants/jeunes réalisés tout au long du projet	
		A 1.3 Renforcement des capacités de 93 conseillers d'orientation, enseignants encadreurs et relais communautaires	A 1.3 Renforcement des capacités de 93 conseillers d'orientation, enseignants encadreurs et relais communautaires	
	24/30 structures communautaires et 08/10 les centres de formation formés et accompagnés par le projet ont développé et sont en mesure de mettre en œuvre des actions concrètes (ex. formation efficace adaptée) pour soutenir la réinsertion des enfants/jeunes ayant l'expérience de l'alcool, la drogue, la violence ou la prison.	A 1.4 Renforcement de la prise en main progressive par 30 structures communautaires existantes		A 1.4 Renforcement de la prise en main progressive par 30 structures communautaires existantes
		A 1.4.1 Formations d'un jour pour les membres de 30 structures communautaires	A 1.4.1 Formations d'un jour pour les membres de 30 structures communautaires	
		A 1.4.2 Appui à 30 structures communautaires	A 1.4.2 Appui à 30 structures communautaires	
		A 1.4.3 Mise en place et équipement de 6 espaces de jeux	A 1.4.3 Mise en place et équipement de 6 espaces de jeux	
	Dans la zone du projet, 35 établissements éducatifs disposent du matériel de jeu et éducatif, et 6 communautés d'une aire de jeux, leur permettant d'offrir aux	A 1.5 Renforcement de l'efficacité de 35 établissements éducatifs		A 1.5 Renforcement de l'efficacité de 35 établissements éducatifs
		A 1.5.1 Mise en place et formation des comités de	A 1.5.1 Mise en place et formation des comités de gestion	

Objectifs	IOV	ACTIVITES PRÉVUES	ACTIVITES REALISEES
	enfants/jeunes des activités récréatives dans un cadre protégé, afin qu'ils puissent rencontrer leurs pairs, jouer ensemble et interagir sans être exposés aux dangers de l'alcool, de la drogue ou de la criminalité.	gestion A 1.5.2 Appui à 25 établissements scolaires et 10 centres de formation des jeunes A 1.5.3 Appui aux 10 centres de formation en matériels didactiques et pédagogiques et renforcement de leurs capacités	 A 1.5.2 Appui à 25 établissements scolaires et 10 centres de formation des jeunes A 1.5.3 Appui aux 10 centres de formation en matériels didactiques et pédagogiques et renforcement de leurs capacités
2. 3 000 enfants/ jeunes ont acquis des capacités et compétences nécessaires pour devenir des acteurs de pérennisation (p. ex. ambassadeurs juniors) et promouvoir en cette qualité de façon durable la promotion des droits des enfants et de la citoyenneté en milieu jeunes.	Au moins deux manuels élaborés par et avec des enfants/jeunes et un documentaire contribuent à informer en particulier les jeunes dans la région du projet, mais aussi au-delà, sur des questions relatives aux droits de l'enfant d'une manière adaptée aux enfants, et à promouvoir la pérennisation de la protection des enfants dans la société.	A 2.1 Promotion de la radio comme moyen de sensibilisation pour et avec les enfants/jeunes	A 2.1 Promotion de la radio comme moyen de sensibilisation pour et avec les enfants/jeunes
		A 2.1.1 Collecte des propositions des messages auprès des jeunes et des enfants pour la conception des spots radiophoniques et émissions radiophoniques	A 2.1.1 Collecte des propositions des messages auprès des jeunes et des enfants pour la conception des spots radiophoniques et émissions radiophoniques
		A 2.1.2 Production d'1 émission radio/trimestre/commune dans 6 radios communautaires et la CRTV et 3 spots radiophoniques	A2.1.2 Production d'1 émission radio/trimestre/commune dans 6 radios communautaires et la CRTV et 3 spots radiophoniques
		A 2.1.3 Création de 120 groupe d'écoute des spots et émissions radiophoniques	A 2.1.3 Création de 120 groupe des spots et émissions radiophoniques
	3 000 enfants/jeunes dont 1500 filles savent comment devenir dans leurs milieux des acteurs de pérennisation (ambassadeurs juniors) des droits des enfants et de	A2.2 Élaboration et vulgarisation des outils de sensibilisation adaptés aux enfants au niveau régional et national	A 2.2 Élaboration et vulgarisation des outils de sensibilisation adaptés aux enfants au niveau régional et national

Objectifs	IOV	ACTIVITES PRÉVUES	ACTIVITES REALISEES
	la citoyenneté en milieu jeunes, et parmi eux au moins 200/communauté dont 100 filles se voient effectivement dans ce rôle à l'avenir et ont signé un engagement pour poursuivre les actions de pérennisation.	A 2.2.1 Organisation de 2 consultations régionales d'un jour avec 30 enfants/jeunes des établissements scolaires et des centres de formation par consultation pour la collecte des idées et le développement des manuels simplifiés	A 2.2.1 Organisation de 2 consultations régionales d'un jour avec 30 enfants/jeunes des établissements scolaires et des centres de formation par consultation pour la collecte des idées et le développement des manuels simplifiés
		A 2.2.2 Publication et vulgarisation des 2 manuels adaptés aux enfants/jeunes	A 2.2.2 Publication et vulgarisation des 2 manuels adaptés aux enfants/jeunes le développement des manuels simplifiés
	60 enfants/jeunes (30 filles) ont appris comment concevoir des messages des spots radiophoniques et émissions radiophoniques et donc se servir de la radio pour pérenniser la promotion des droits des enfants et de la citoyenneté, et au moins 85% parmi eux sont en mesure de mettre ces connaissances en pratique.	A 2.2.3 « Réalisation d'un film documentaire	A 2.2.3 « Réalisation d'un film documentaire
		A 2.3 Organisation d'un camp régional de jeunes la 2 ^{ème} année et d'un forum régional	A 2.3 Organisation d'un camp régional de jeunes la 2 ^{ème} année et d'un forum régional
		A 2.4 Organisation d'un concours « meilleur établissement sans violences » et « meilleure communauté sans violence »	A 2.4 Organisation d'un concours « meilleur établissement sans violences » et « meilleure communauté sans violence »
3. 3 500 parents et leaders communautaires disposent des compétences et des outils nécessaires pour s'engager efficacement dans la parentalité responsable et la pérennisation de la promotion	Il existe un code de bonne conduite sur la parenté responsable qui aide les parents à assumer leurs responsabilités à l'égard de leurs enfants et que 60% des parents de la zone du projet outillés avec se sont engagés à le mettre en œuvre.	A 3.1 Élaboration et diffusion de matériel de sensibilisation en rapport avec le projet	A 3.1 Élaboration et diffusion de matériel de sensibilisation en rapport avec le projet
		A 3.1.1 Élaboration d'un répertoire des pratiques culturelles positive	A 3.1.1 Élaboration d'un répertoire des pratiques culturelles positives
		A 3.1.2 Élaboration d'un code de bonne conduite parentale	A 3.1.2 Élaboration d'un code de bonne conduite parentale

Objectifs	IOV	ACTIVITES PRÉVUES	ACTIVITES REALISEES
des droits de l'enfant au sein de la famille et des communautés.		A 3.1.3 Élaboration et impression des supports de sensibilisation	A 3.1.3 Élaboration et impression des supports de sensibilisation
	80% des parents d'enfants/jeunes suivis sont conscients de l'importance du dialogue parents-enfants et instituent des espaces en familles où les enfants sont écoutés.	A3.2.Mobilisation communautaire et renforcement de l'appropriation par les locaux	A 3.2 Mobilisation communautaire et renforcement de l'appropriation par les locaux
		A 3.2.1 Plaidoyer auprès des acteurs de protection de l'enfance de l'état et de la SC	A 3.2.1 Plaidoyer auprès des acteurs de protection de l'enfance de l'état et de la SC
	105 acteurs des médias locaux (dont 45 femmes), 400 membres de la communautés éducative (dont 200 femmes) et 2 850 membres de la société civile locale (dont 1 180 femmes) savent comment promouvoir efficacement les droits de l'enfant dans leur domaine d'activité ou d'impact respectif et connaissent les stratégies/mécanismes durables avec lesquels ils peuvent contribuer à protéger efficacement les enfants et les adolescents contre la violence, l'exploitation, l'abus d'alcool et de drogues, la délinquance juvénile, etc.	A 3.2.2 Renforcement des capacités de 105 leaders communautaires A 3.2.3 Organisation d'1 séance de dialogue intergénérationnel/communauté /semestre	A 3.2.2 Renforcement des capacités de 105 leaders communautaires A 3.2.3 Organisation d'1 séance de dialogue intergénérationnel/communauté/semestre
La connaissance et la compétence de mise en œuvre concernant les mécanismes et	105 acteurs des médias locaux (dont 45 femmes), 400 membres de la communautés éducative (dont	A 4.1 Renforcement des capacités des 475 membres de la société	A 4.1 Renforcement des capacités des 475 membres de la société civile, communauté éducative et des

Objectifs	IOV	ACTIVITES PRÉVUES	ACTIVITES REALISEES
<p>les stratégies durables de promotion des droits de l'enfant et de protection des enfants/jeunes contre la violence, l'exploitation, l'abus d'alcool et de drogues, la délinquance juvénile, etc. sont renforcées parmi 3 330 membres de la société civile locale, acteurs de la communauté éducative et des médias locaux dans la région du projet</p>	<p>200 femmes) et 2 850 membres de la société civile locale (dont 1 180 femmes) savent comment promouvoir efficacement les droits de l'enfant dans leur domaine d'activité ou d'impact respectif et connaissent les stratégies/mécanismes durables avec lesquels ils peuvent contribuer à protéger efficacement les enfants et les adolescents contre la violence, l'exploitation, l'abus d'alcool et de drogues, la délinquance juvénile, etc.</p>	<p>civile, communauté éducative et des médias</p>	<p>médias</p>
		<p>A 4.1.1 6 ateliers départementaux de 02jrs pour au total 120 acteurs de la communauté éducative</p>	<p>A 4.1.1 6 ateliers départementaux de 02 jrs pour au total 120 acteurs de la communauté éducative</p>
		<p>A 4.1.2 Six (06) formations départementales de 2jrs pour au total 210 leaders communautaires</p>	<p>A 4.1.2 6 formations départementales de 02jrs pour au total 210 leaders communautaires</p>
		<p>A 4.1.3 Deux (02) ateliers régionaux de 2jrs pour 40 représentants de la société civile locale</p>	<p>A 4.1.3 02 ateliers régionaux de 02jrs pour 40 représentants de la société civile locale</p>
		<p>A 4.1.4 3 ateliers régionaux de 2jrs pour au total 105 animateurs des radios</p>	<p>A 4.1.4 3 ateliers régionaux de 2jrs pour au total 105 animateurs des radios</p>
		<p>A 4.2 Appuis à 60 comités de protection</p>	<p>A 4.2 Appuis à 60 comités de protection réalisés : 60 CPE ont déjà bénéficiés des appuis à la réalisation des AGR</p>
		<p>A 4.3 Capitalisation des bonnes pratiques</p>	<p>A 4.3. Le processus de capitalisation s'est fait à travers : - La documentation à travers des livrables : Témoignages, histoires de vie, leçons tirées -La diffusion des bonnes pratiques : auprès des partenaires KiRA et BMZ et</p>

Objectifs	IOV	ACTIVITES PRÉVUES	ACTIVITES REALISEES
			autres
		Suivi des effets du projet et des activités des groupes cibles	Suivi des effets du projet et des activités des groupes cibles
		Auto-évaluation annuelle du projet	Élaboration de trois (03) rapports annuels d'activités
		Évaluation Finale externe du projet	Une (01) évaluation finale externe du projet
		Audit des comptes du projet	//
Activités de pilotage financier du projet			
Tenue de la comptabilité	Tenue de la comptabilité	Production des pièces comptables	
Suivi financier	Suivi financier	Suivi de la comptabilité	
Rapportage financier	Rapportage financier	Élaboration des rapports financiers	
Gestion de la trésorerie	Gestion de la trésorerie	Gestion des financements du projet	
Clôture des comptes	Clôture des comptes	Clôture des comptes annuels du projet	
Niveau de réalisation des activités			
État des activités		Quantité	Taux de réalisation
Activités prévues		36	
Activités réalisées		37	102,77%
Activités non-réalisées		00	00,0%
Activités non-prévues mais réalisées		01	

4. Description des groupes de bénéficiaires/nombre touchés

La triennale en cours du projet visait à toucher 7 500 enfants/jeunes victimes ou exposés aux violences et abus de toutes sortes. Cette cible est répartie dans les départements du Diamaré, du Mayo-Tsanaga, et du Mayo-Kani.

Des personnes membres des structures communautaires et scolaires accompagnées par ce projet, sont pour la plupart les jeunes et les femmes. Elles représentent 90% de l'effectif. Dans les foyers urbains à l'exemple du département du Diamaré, elles sont essentiellement constituées des étudiants et d'élèves.

Partant du fait qu'ALDEPA a réalisé un diagnostic participatif sommaire des situations, l'élaboration des thématiques abordées constitue ainsi un début de solution des difficultés rencontrées. Ce qui est un avantage majeur pour l'appropriation du projet par les bénéficiaires de l'intervention du projet.

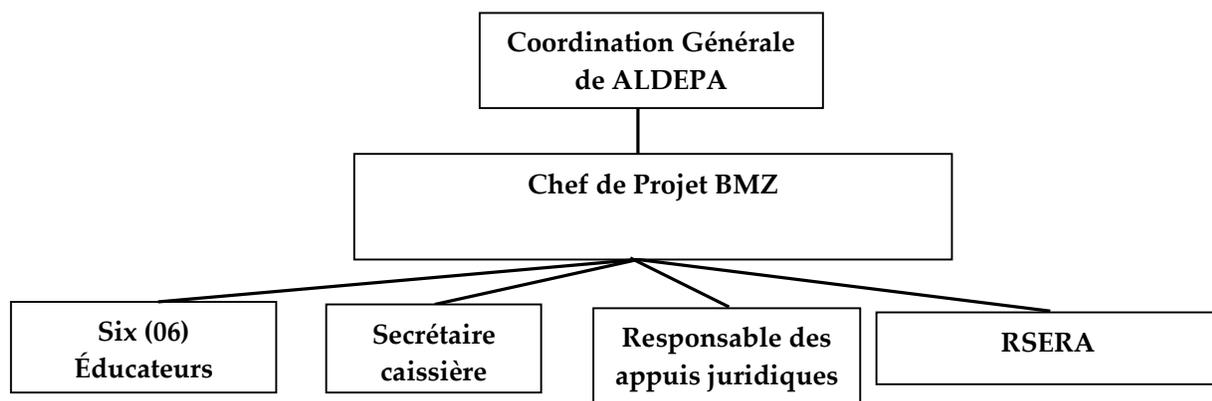
4. Evolution de la performance du promoteur et de ses partenaires

4.1 Qualification du personnel

Poste/type d'emploi	Responsabilités
Coordination du projet (temps partiel)-	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer le rôle de répondant juridique du projet en tant que responsable d'ALDEPA - Donner un appui pour la conception des modules, la supervision des activités, les formations et la rédaction des rapports - Assurer les relations avec KiRA
Un (e) chef (fe) de projet à temps plein	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la gestion et la supervision du projet de manière générale - concevoir les modules et organiser les formations - rédiger les rapports narratifs - Coordonner la production des supports de sensibilisation et des activités médiatiques et vulgarisation ; - Assurer la mise en œuvre de la stratégie du projet ; - Appuyer l'équipe dans la mise en œuvre du projet - Veiller à la programmation et planification des activités - Faire la situation régulière de mise en œuvre du projet ; - - réaliser toutes autres activités demandées par la hiérarchie
Un responsable des appuis juridiques- (temps plein)	<ul style="list-style-type: none"> - Vulgariser le cadre national et international de protection des enfants; - Vulgarisation de la législation réprimant la consommation des stupéfiants, l'enrôlement des jeunes ; - Intervenir dans la formation des acteurs - Appui à la légalisation des structures communautaires - Vulgarisation des manuels produits - réaliser toutes autres activités demandées par la hiérarchie
Chargé de suivi et évaluation (temps partiel)	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un système de suivi-évaluation fonctionnel - Elaborer les outils et le plan de suivi des indicateurs du projet ; - Collecter les données dans les différentes localités du projet et les analyser; - Donner un feedback régulier aux différentes cibles du projet ; - Travailler sur la capitalisation des résultats et présenter un état régulier de comparaison avec les indicateurs. - Vulgariser les manuels produits - Contribuer à la production des rapports périodiques (semestriels et annuels)

	<ul style="list-style-type: none"> - consolider les rapports mensuels - Faire une évaluation annuelle de la mise en œuvre du projet - réaliser toutes autres activités demandées par la hiérarchie
6 éducateurs responsables de la mise en œuvre dans les communes – temps plein	<ul style="list-style-type: none"> - Mener des actions de prévention de violences en milieu jeunes et en communautés, de délinquance juvénile, de la rupture familiale, de consommation des stupéfiants en appui aux comités de protection ; - Renforcer les capacités des acteurs communautaires - Mettre en œuvre les stratégies et outils méthodologiques pour rendre opérationnels les mécanismes endogènes de dialogue pacifique interreligieux, interculturel et interrelationnel pour la paix et la stabilité promue par les enfants/jeunes et les groupes sociaux structurés au sein des communautés ; - Renforcer et accompagner les structures communautaires ; - Organiser les cadres de concertation et de dialogue communautaires ; - susciter et renforcer la participation citoyenne des jeunes et des structures communautaires ; - Accompagner et faciliter la réinsertion socioprofessionnelle des enfants/jeunes - Développer les modules de sensibilisation à utiliser par les membres des comités de protection - Produire les rapports périodiques et d'activités réalisées - Vulgarisation des manuels produits - plus toutes autres activités demandées par la hiérarchie - participer aux rencontres mensuelles - participer aux différentes rencontres de ALDEPA - réaliser toutes autres activités demandées par la hiérarchie
Caissière	<ul style="list-style-type: none"> - Tenir la caisse et les pièces comptables - Faire le suivi des dépenses du projet - Former le personnel terrain sur la gestion des ressources mises à leur disposition - réaliser toutes autres activités demandées par la hiérarchie
Gardiens	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la sécurité des locaux - Contrôler les entrées et sorties des visiteurs
1 chauffeur/logisticien	<ul style="list-style-type: none"> - Responsable du suivi de l'entretien du matériel roulant - En charge des achats divers

Figure 1 : Organigramme du Projet



Sous l'autorité de la coordination Générale d'ALDEPA, le projet de renforcement des mécanismes locaux de protection de l'enfant organise ses activités et prend ses décisions de concert avec ses différents organes, sous la direction d'une chef de projet. Les six (06) éducateurs répartis dans les départements, constituent l'interface entre les différents acteurs sur le terrain et le back-office. Le projet a un responsable des appuis juridiques et un responsable suivi-évaluation, redevabilité et apprentissage.

4.2 autres changements au sein du promoteur et des partenaires de mise en œuvre

4.3. Description de la coopération avec KiRA/BMZ

La présente évaluation du projet est l'émanation du contrat signé avec KiRA/BMZ pour son soutien à la période allant de 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2024, qui prévoyait la réalisation d'une évaluation externe.

5. Efficacité en matière du politique de développement

5.1. Pertinence de l'intervention du projet

De manière générale, les objectifs du projet sont appropriés pour aider les cibles à résoudre leurs problèmes primordiaux car ils sont en lien avec leurs besoins exprimés. En effet, nous avons constaté une adhésion massive des communautés aux bonnes pratiques en matière de protection de l'enfant, à la promotion de la cohabitation pacifique.

Les activités réalisées et les résultats obtenus à ce jour de cette phase triennale, sont pour la plupart cohérents avec les objectifs du projet BMZ.

Tableau 1 : Adéquation des thématiques avec les besoins exprimés

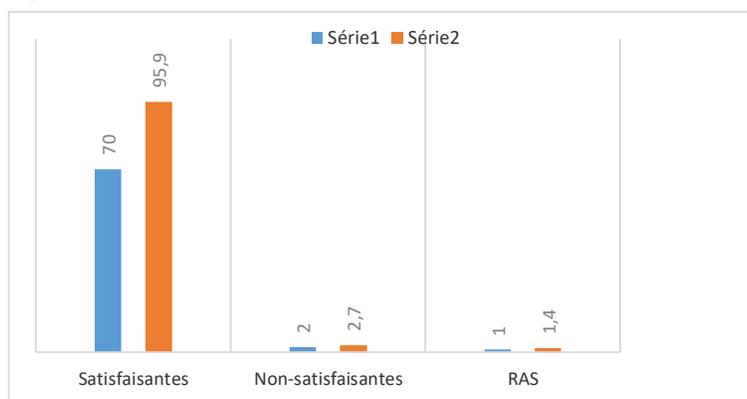
Adéquation des thématiques avec les besoins exprimés		OUI	NON	RAS	Total
Satisfaction de l'accompagnement de ALDEPA					
Satisfait	Effectif	49	3	10	62
	% du total	67,1%	4,1%	13,7%	84,9%
Non-satisfait	Effectif	11	0	0	11
	% du total	15,1%	0,0%	0,0%	15,1%
Total	Effectif	60	3	10	73
	% du total	82,2%	4,1%	13,7%	100,0%

Le tableau ci-dessus indique la satisfaction des cibles bénéficiaires selon que les thèmes de formations aient été tirés de leurs besoins exprimés ou non. De ce tableau, il ressort qu'une importante partie (84,9%) des bénéficiaires satisfaits des formations soit 67,1% qui pensent que ces thématiques sont adéquates par contre 4,1% pensent le contraire ; tandis que 13,7% sont indifférents. Nous constatons bien que seulement 15,1% des bénéficiaires non-satisfaits affirment que les thèmes de formations dispensées ne cadrent pas avec leurs besoins. Nous pouvons conclure à juste titre que les thèmes de formations abordés par le projet répondent pour l'essentiel aux besoins réels de sa cible.

Globalement, nous retiendrons que l'accompagnement basé sur les formations et le renforcement des capacités est pertinent. Il faut souligner que les répondants enquêtés ont par ailleurs déclarés qu'ils

organisent des séances au cours desquelles ils discutent des thématiques à aborder avec l'équipe du projet. Ce qui témoigne à suffisance que les points traités contribuent à solutionner les problèmes évoqués. La figure 2 ci-dessous vient renforcer les déclarations des répondants. Le graphique montre que 95,9% des cibles qui ont participé aux différents ateliers de formations et renforcement des capacités organisés par ALDEPA sont satisfaites des contenus des thématiques abordées. Une minorité de 2,7% n'est pas satisfaite et un taux d'indifférence de 1,4% dans les rangs. L'utilisation ou la mise en pratique de ces formations est décrite en dessous pour une meilleure appréciation des effets et des implications (le changement induit du fait de la formation).

Figure 2 : Pertinence des modules (contenus) des formations/rencontres



Le tableau ci-dessous est une illustration de la pertinence des appuis matériels et financiers. Il convient de préciser qu'il s'agit des appuis matériels et financiers reçus par les cibles bénéficiaires au cours de cette période du projet. Il ressort que parmi les 35,6% des bénéficiaires satisfaits des appuis matériels et financiers et 43,8% non-satisfait des appuis matériels et financiers du projet. C'est pourquoi certaines estimes que ces appuis sont jugés insuffisants. On note que 5,5% sont indifférents à ces appuis matériels et financiers. Il y a en outre 8,2% sont satisfaits des appuis matériels et financiers mais non-satisfait des autres appuis du projet et 6,8% qui ne sont pas satisfaits du projet de manière globale. Nous pouvons constater que 43,8% des cibles sont satisfaites des appuis matériels et financiers et 50,7% ne sont pas satisfaits des appuis matériels et financiers, ils estiment que les ressources matérielles et financières nécessaires à la réalisation des activités sont insuffisantes.

Tableau 2 : Appréciation de la pertinence des appuis matériels et financiers

Satisfaction des appuis matériels et financiers reçus		OUI	NON	RAS	Total
		Satisfaction de l'accompagnement de ALDEPA			
Satisfait	Effectif	26	32	4	62
	% du total	35,6%	43,8%	5,5%	84,9%
Non-satisfait	Effectif	6	5	0	11
	% du total	8,2%	6,8%	0,0%	15,1%

Total	Effectif	32	37	4	73
	% du total	43,8%	50,7%	5,5%	100,0%

5.2. Efficacité du projet

Le projet s'est proposé de toucher 14 330 bénéficiaires, soit 100% de toute catégorie confondue. Le projet a adopté une stratégie du faire faire qui consiste à atteindre les objectifs à travers l'accompagnement des structures communautaires et d'expression des enfants et des OSC à la base.

Parlant de la protection de l'enfant et de la non-violence en milieu jeune, les résultats de la mise en œuvre du projet sont jugés passables. En effet, la mise en pratique/l'adoption des bonnes pratiques en la matière, constitue le point d'ancrage de la pérennisation des acquis du projet et constitue un élément catalyseur du succès dudit projet.

Ainsi, l'atteinte des objectifs primaires de ces organisations contribuerait à assoir de manière durable les effets du projet. Rendu à la fin de ce projet, le tableau 3 montre que cet objectif a atteint un seuil de 94,5%, soit exactement 13 542 bénéficiaires touchés directement par les structures communautaires et d'expression des jeunes/enfants or l'objectif visé était de l'ordre de 14 330 bénéficiaires. De manière quantitative, l'on est en droit de dire que la stratégie mise en œuvre dans le cadre de ce projet est efficace.

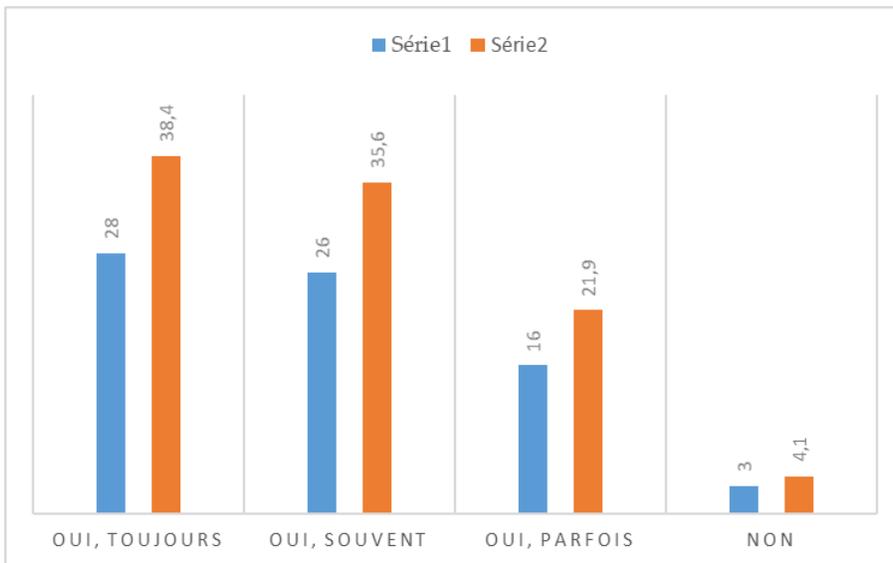
Tableau 3 : Répartition des indicateurs selon les cibles visées

Cibles	Indicateurs prévus			Indicateurs atteints en fin de projet (Avril 2024)			Observations
	F	H	T	F	H	T	
1. Enfants et jeunes			7 500			6 808	90,77%
Enfants/jeunes traumatisés par la violence/exploitation	550	450	1 000	561	451	1 012	il s'agit des enfants identifiés et accompagnés par les cibles du projet
Enfants/jeunes déscolarisés ou en proie à la violence à l'école	1 300	1 100	2 400	1196	1012	2208	
Enfants/jeunes consommant ou exposé à la drogue	600	700	1 300	182	912	1 094	
Enfants vulnérables du fait de travailler/vivre dans la rue	700	800	1 500	602	687	1 289	
Enfants entraînés dans la délinquance	600	700	1 300	282	923	1 205	
2. Parents			3 500			3 422	97,77%
Femmes membres des AMES	450	0	450	350	0	350	
Membres des APEE	600	600	1 200	450	600	1050	
Parents dans les communautés	925	925	1 850	988	1 034	2 022	
3. Membres de la société civile locale, acteurs de la communauté éducative et représentants des médias locaux			3 330			3 312	99,46%
Total			14 330			13 542	94,5%
Membres de la société civile locale, Acteurs de la communauté			3 330				

éducative et représentants des médias locaux							
Acteurs des médias locaux	45	60	105	19	57	76	
Membres de la communauté éducative	200	200	400	227	173	400	
Enseignants des écoles primaires	120	120	240	120	120	240	
Conseillers d'orientation	40	35	75	47	38	85	
Responsables des conseils d'école	10	15	25	8	23	31	
Relais communautaires			18	8	10	18	
Responsables des comités de gestion des centres de formation			42	10	30	40	
Membres de la société civile locale	150	215	365	150	215	365	
Leaders communautaires	190	170	360	173	185	358	
Membres des comités de protection	840	1 260	2 100	646	1 053	1 699	
4. Groupements de la société civile			162		162		100%
Structures d'expression des enfants/jeunes			72		72		
Structures communautaires			30		30		
Comités de protection			60		60		
5.Établissements éducatifs de l'État			35		35		100%
Établissements scolaires			25		25		
Centres de formation des jeunes			10		10		

La figure 3 ci-dessous présente la situation de la mise en pratique de différentes formations reçues et de l'adoption des bonnes pratiques par les différentes cibles du projet. Il ressort de ce tableau que 95,9% des enquêtés ont fait usage ou mis en pratique les formations reçues dans le cadre du projet, chacun en ce qui le concerne. Cependant 4,1% n'ont pas encore commencé à implémenter les thématiques abordées en formation ou lors des campagnes de sensibilisation tant par les structures communautaires ou par les médias locaux. Ainsi, il faut poursuivre les analyses pour connaître les changements induits de l'utilisation des formations reçues. L'action de ALDEPA a permis de toucher des cibles à travers les différentes formations.

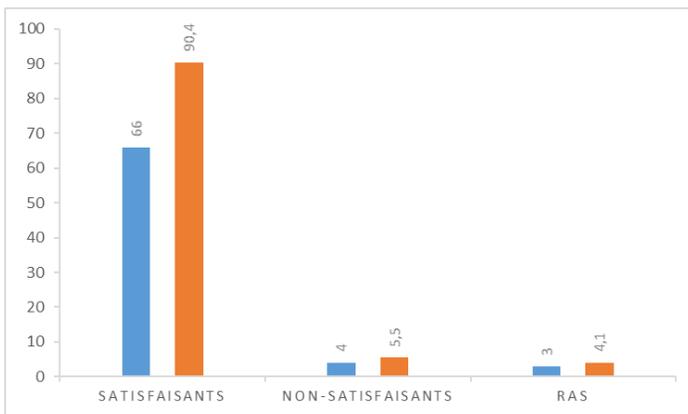
Figure 3 : Utilisation des formations dans le cadre des activités des cibles



Le graphique (figure 4) ci-dessous récapitule la satisfaction ressentie par les bénéficiaires en lien avec les effets des appuis techniques et matériels sur leurs activités. Il se dégage que 90,4% des bénéficiaires sont satisfaits alors que 5,5% ne sont pas satisfaits et 4,1% sont indifférents aux effets induits du projet. On peut dire sans risque majeur de se tromper que les activités du projet ont permis d’atteindre les objectifs fixés à 90%.

La stratégie du faire faire mise en œuvre dans le cadre de ce projet BMZ P 5784 a permis d’atteindre un certain nombre de cibles (6 808). Les actions d’ALDEPA ont contribué indirectement à travers les structures communautaires de protection et de l’expression des enfants, à toucher 13 542 bénéficiaires.

Figure 4 : Effets des appuis sur les activités des bénéficiaires



5.3. Efficience de l’intervention du projet

Aux termes des analyses documentaires et de la triangulation des échanges avec le personnel technique et financier en charge du projet, il ressort que toutes les activités du projet ont été réalisées, notamment :

- La redynamisation/mise en place des structures d’expression des enfants /jeunes ;

- Les séances de renforcement de capacités des conseillers d'orientation et enseignants encadreurs, des leaders communautaires, des membres des structures communautaires, des jeunes/enfants, des membres de la société civile, des membres de la communauté éducative, des animateurs de radios communautaires, des membres des conseils d'établissements/d'écoles et comités de gestion ;
- L'accompagnement des structures communautaires pour la légalisation, la planification et la réalisation des activités dans leurs communautés ;
- L'appui aux jeunes leaders pour la conception des messages clés et la réalisation des actions en direction des pairs et des communautés ;
- La réalisation des spots et émissions radiophoniques et vulgarisation ;
- La tenue du forum et camp avec les enfants/jeunes ;
- La réalisation des concours « meilleurs établissements et communautés sans violences »
- La production des outils de sensibilisation (t-shirts, plaquettes de projet, plaque signalétique de projet, affiches, banderoles)
- La conception par les enfants/jeunes de la production et vulgarisation des manuels : manuels de sensibilisation pour enfants/jeunes sur la prévention des violences, la promotion du vivre ensemble, cohabitation pacifique et scolarisation et celui sur la prévention de la délinquance et la lutte contre la consommation d'alcool et stupéfiants ;
- La conception, production et vulgarisation des manuels d'inculturation en langues français, Fulfulde, Mafa et Moundang ;
- La conception, production et vulgarisation du répertoire des pratiques culturelles positives et le code de bonne conduite parentale ;
- La mise en place des espaces de jeux dans 6 communautés ;
- Les appuis en matériels didactiques, éducatifs et récréatifs à 35 établissements et centres de formation.
- Les appuis financiers à 60 comités de protection ;
- Activités de suivi des structures d'expression des enfants/jeunes, des structures communautaires, des groupes d'écoute, des leaders communautaires, animateurs radios, les membres des OSC, les membres de la communauté éducative, etc.
- Auto-évaluation
- Évaluation externe

Toutes ces activités suscitées contribuent à l'atteinte de l'objectif global du projet qui est « Renforcement des mécanismes locaux de protection de l'enfance et du potentiel d'autoprotection des enfants dans 12 communautés de la région de l'Extrême-Nord du Cameroun pour une protection plus efficace des enfants, notamment contre la violence ». De façon précise, la stratégie du faire faire a permis :

- Renforcer les capacités des structures communautaires et des autres acteurs communautaires ;
- Renforcer les mécanismes locaux existant ;
- Apporter un début significatif d'amélioration de l'environnement protecteur des enfants et des jeunes dans les 12 communautés d'intervention.

Le tableau présente un ensemble d'informations sur la répartition des lignes budgétaires du projet RML/BMZ exécuté durant la période de mai 2021 à la date d'évaluation. Nous observons cinq (05) grandes rubriques en dehors des réserves. Il ressort que les frais du personnel et les activités du projet qui représentent la majeure partie de l'utilisation budgétaire ; soit respectivement 38,69% et 40,01% pour les

frais du personnel et les activités du projet. La seule rubrique en dépassement est celle des investissements, avec un poids initial de 10,78% du poids total, son poids a connu un accroissement pour passer à 12,64% du budget consommé (elle présente un taux de consommation de 108%). Ceci peut-être expliquer par l'appui en matériels et fournitures de bureau, l'appui à l'aménagement des espaces de jeux, quelques appuis financiers à certains comités de protection dans la mise en œuvre des AGR. Cette variation appelle à une attention particulière. En effet, le croisement de hausse avec la stratégie de mise œuvre (celle du faire faire) nécessite certaines conditions minimales en matière d'autonomisation des structures sur lesquelles ALDEPA s'appuie pour l'atteinte de ses objectifs.

Tableau 4 : Niveau de consommation du budget du projet

Désignation	Montant prévu dans le Budget du projet	Montant consommé 01 ^{er} /05/2021 au 31/03/2024	Écarts du 01/01/2021 au 31/03/2024	Taux de Consommation (%)	Poids de la rubrique	
					Prévu	Obtenu
I. Investissements	35 018 265	37 849 200	-2 830 935	108%	10,78%	12,64%
II. Frais de personnel	121 146 730	115 841 584	5 305 146	96%	37,31%	38,69%
III. Activités du projet	128 576 757	119 810 669	8 766 088	93%	39,59%	40,01%
IV. Administration du projet	27 662 363	24 459 107	3 203 256	88%	8,51%	8,16%
V. Évaluation (Auto-évaluations annuelles et Évaluation externe)	2 815 367	1 426 379	1 388 988	50,66%	0,86%	0,47%
Réserves	9 473 987	0	9 473 987	0%	2,91%	00
TOTAL	324 693 469	299 386 939	25 306 530	92%	100	100

À l'analyse du tableau ci-dessous, nous pouvons conclure sans risque majeur de se tromper que la mise en œuvre de ce projet a été efficiente. L'utilisation des ressources pour l'atteinte des objectifs est satisfaisante dans la mesure où les ressources ont été utilisées de manière optimale.

Tableau 5 : Appréciation de l'efficacité du projet RML/BMZ

Désignation	Attendu/prévu	Touché/atteint	Ratio	Observations/commentaires
Effectif bénéficiaires	14 330	13 542	94,50 %	L'équipe n'a pas pu toucher 788 par rapport à l'effectif prévu
Montant (<i>en F CFA</i>)	324 693 469	299 386 939	92,20%	Le taux de consommation budgétaire est de 92,20% à la date d'évaluation
Coût Unitaire de l'accompagnement d'un bénéficiaire (<i>En F CFA</i>)	22 658,30	22 108,02	97,57%	Jusqu'à la date de l'évaluation, l'accompagnement d'un bénéficiaire a coûté 550,28F CFA de moins que le coût unitaire prévu.

5.4. Impact du projet

Le tableau 6 ci-dessous décrit la relation entre la satisfaction de l'accompagnement d'ALDEPA et l'appréciation des impacts du projet par les cibles. Il se dégage que le projet a impacté directement 87,7% de population de l'échantillon dans le cadre de la mission, soit exactement 76,7% de seuil de satisfaction et

11% de cas non-satisfaits. En outre, nous observons que 2,7% de la cible est non-satisfaite alors que 5,5% est indifférente aux interventions du projet. Nous pouvons ainsi conclure que le projet a produit des impacts positifs dans les localités accompagnées même si quelques personnes semblent être indifférentes.

Tableau 6 : Relation entre la satisfaction de l'accompagnement de ALDEPA et l'appréciation des impacts du projet

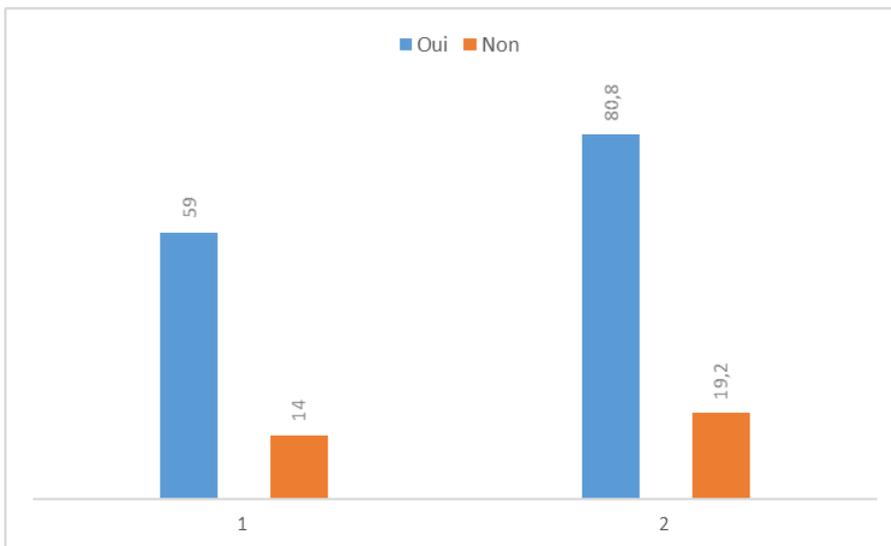
Appréciation des impacts du projet		Satisfaisants	Non-satisfaisants	RAS	Total
Satisfait	Effectif	56	2	4	62
	% du total	76,7%	2,7%	5,5%	84,9%
Non-satisfait	Effectif	8	0	3	11
	% du total	11,0%	0,0%	4,1%	15,1%
Total	Effectif	64	2	7	73
	% du total	87,7%	2,7%	9,6%	100,0%

5.5. Durabilité des actions du projet

La figure 5 ci-dessous présente la durabilité du projet. Les réalisations du programme sont en principe viables, dans la mesure où elles répondent pour la plupart aux besoins exprimés par les cibles. Cependant, l'on est en droit de se questionner leur durabilité/pérennisation, après la fin de ce projet. Les structures d'expression des jeunes/enfants seront-elles capables d'être autonomes et conduire de manière interactive le travail ? À cette question 80,8% des répondants accordent une affirmation positive en rapport avec la démarche méthodologique d'intervention et émettent une réserve aux ressources financières et matérielles. Par contre, 19,2% déclarent qu'il est impossible de continuer en l'absence du projet.

Cette figure nous pousse à se questionner sur l'appui organisationnel et structurel accordé aux différentes cibles, mais particulièrement aux comités de protection de l'enfant et structures d'expression de l'enfant. Au sein des structures communautaires rencontrées, l'analyse documentaire de leurs archives a révélé un faible taux d'archivage et une faible connaissance des procédures administrative en matière d'organisation de la société civile. Certaines de ces structures sont encore en cours de formalisation avec des dossiers en instance de régularisation. Très peu nombreuses sont celles qui disposent des ressources substantielles pour soutenir leurs activités quotidiennes. C'est pourquoi, elles estiment que leur chance de survie après le départ du projet est très faible.

Figure 5 : Durabilités des appuis/ activités réalisées sans le projet



5.6. Organisation du travail

Dans le cadre de la mise en œuvre de projet, ALDEPA a opté pour une stratégie du **“faire faire”**. Cette stratégie consiste notamment à accompagner directement les acteurs/cibles partenaires à réaliser leurs activités de protection des droits de l’enfant et la promotion de la cohabitation pacifique (promotion de la non-violence). Ainsi, leurs résultats constituent de manière implicite les effets/changements induits du fait du projet. Les effets induits du projet sont visibles et expressifs sur le terrain. Cependant, pour une meilleure appréciation de la progression vers l’atteinte des objectifs, il est souhaitable d’établir la situation de référence en début du projet à travers le dispositif de suivi-évaluation du projet. Le diagnostic institutionnel participatif des organisations/structures communautaires de protection et d’expression des enfants permettra d’améliorer la qualité du travail auprès de celles-ci. En effet, aux termes de ces DIP, une catégorisation du niveau de maturité de ces structures facilite l’organisation et la planification des activités du personnel projet.

L’équipe d’évaluation a constaté que le partenariat (protocole d’accord) entre ALDEPA et les acteurs (centre de formations professionnelles, établissements scolaires, structures/associations communautaires de protection de l’enfant, etc.) n’était pas formalisé (verbal ou non-écrit) dans le cadre de la mise en œuvre du projet RML/BMZ. Ce qui n’était pas de nature à favoriser la responsabilisation des parties ; ce qui pourrait influencer négativement sur la pérennisation des acquis du côté des acteurs cibles.

Les autres acteurs : les autorités administratives, traditionnelles et les sectoriels impliqués dans le cadre du projet ont une bonne connaissance des procédures et de leurs rôles. Ils ont très souvent facilité les démarches au projet.

6. Effets supérieurs en matière de politique de développement

Les résultats de ce projet sont très satisfaisants sur l’ensemble des trois (03) zones d’intervention, avec des effets visibles. Vue l’engouement des cibles de ce projet et les demandes d’accompagnement des autres communautés, on peut affirmer sans risque de se tromper qu’une réalisation à grande échelle de ce type de projet est possible dans la zone soudano-sahélienne.

Cependant, des points d'attention ont été formulés autour de la mise à disposition des moyens matériels et financiers devant contribuer à l'exercice des organisations à la base (comités locaux de protection, autres associations et groupes de protection/défense des droits des enfants, etc.), l'organisation et la structuration des organisations embryonnaires afin de pérenniser les acquis une fois le projet achevé.

7. SUGGESTIONS DES ACTEURS

a) D'après les leaders communautaires

- Il faut que le projet (ALDEPA) multiplie les sensibilisations dans toutes les localités de la zone d'intervention du projet (y compris les villages les plus reculés du centre urbain) ;
- Il faut que ALDEPA intervienne très vite lorsqu'il y a des cas graves (viols ou mariages forcés par exemple) ;
- Il faut que les convocations délivrées par ALDEPA passent par le chef du village/quartier et non directement à la victime/bourreau ;
- Il faut que ALDEPA suive particulièrement les cas de dénonciation pour éviter de faire supporter le poids par le comité ;
- Il faut que ALDEPA augmente le nombre d'ateliers de renforcement des capacités ;
- Il faut que les leaders disposent de téléphones pour communiquer facilement ;
- Il faut que ALDEPA appuie les CP (comité de protection de l'enfance) à travailler avec les différents chefs de village (lawans) ;
- Il faut que ALDEPA intègre le forage dans le prochain projet ;
- Il faut avoir quelque chose pour motiver les participants aux sensibilisations ;
- Que ALDEPA pense à prendre en charge les enfants qu'elle réinscrit à l'école ;
- Que ALDEPA intervienne assez rapidement pour les cas de dénonciation de violence, sinon les membres du CP sont exposés ;
- Il faut que ALDEPA pense à mettre les moyens de travail (déplacements pour les activités) à la disposition du CP ;
- Une éventuelle motivation (matérielle ou financière) ou un recrutement d'un membre du CP à ALDEPA est la bienvenue.

b) D'après les membres des associations des jeunes

- Multiplier le nombre de formations pour renforcer davantage les capacités des membres de l'association ;
- Améliorer la visibilité du projet sur le terrain (gilets, téléphones) ;
- Apporter des appuis financiers pour le déplacement des membres et pour motiver les personnes que nous sensibilisons (eau ou jus lors des sessions).

c) D'après les membres des clubs des jeunes

- Que ALDEPA nous aide avec les moyens pour produire les affiches de sensibilisation et pour fabriquer des bacs à ordures dans l'établissement ;
- Que ALDEPA intègre la sensibilisation des filles-mères afin qu'elles reviennent à l'école.

d) D'après les encadreurs des centres de formation et des clubs des jeunes

- Améliorer les kits de formation professionnelle (augmentation du nombre de machines) ;
- Accompagner les formés avec des kits d'insertion socio-professionnelle pour qu'ils puissent s'installer à leurs propres comptes ;
- Souhait que le projet se poursuive encore pendant au moins trois (03) ans.

e) D'après les conseillers d'orientation dans les établissements scolaires

- Que ALDEPA continue de soutenir les établissements dans la sensibilisation et la prise en charge des enfants en difficulté ;
- Mettre des psychologues à la disposition des établissements (passage mensuel) pour mieux conseiller les enfants ;
- Doter si possible, les établissements de vidéo-projecteurs pour le travail ;
- Penser à une petite motivation financière pour la pérennisation, car les enseignants sont très mobiles ;
- Penser à utiliser les enseignants comme consultants pendant les vacances.

8. Conclusion et Recommandations

8.1 Conclusion

Arrivé au terme de l'évaluation du projet « Renforcement des mécanismes locaux de protection de l'enfance et du potentiel d'autoprotection des enfants dans 12 communautés de la région de l'extrême nord du Cameroun pour une protection plus efficace des enfants, notamment contre la violence », et après avoir échangé avec les différents acteurs sur le terrain, l'on est en mesure de dire que la mise en œuvre dudit projet a produit des résultats très encourageants. En effet, tous les acteurs sont presque unanimes que, grâce aux multiples sensibilisations réalisées en direction des différentes cibles, des changements de comportements se sont opérés à tous les niveaux (établissements scolaires, quartiers et autres rassemblements). De manière plus concrète, on constate que dans les zones d'intervention de ALDEPA, il y a une baisse générale des violences, des mariages forcés ou précoces, de la consommation des stupéfiants et drogues, ainsi que le phénomène de stigmatisation et d'exploitation des enfants. Beaucoup d'enfants ont accédé aux actes de naissance pour leurs études, et des adultes, notamment des femmes pour se faire établir des cartes nationales d'identité. D'après toujours ces acteurs, le projet a véritablement répondu à leurs attentes, d'où la pertinence des thématiques abordées. La baisse sensible des violences crée progressivement un climat ou un environnement paisible qui profite à toute la communauté. C'est d'ailleurs ce qui justifie pour la plupart des acteurs, leur adhésion à ce travail bénévole, et leur souhait de voir ce projet durer encore plus longtemps.

En guise de perspectives, au cas où ce projet venait à être effectivement renouvelé pour les prochaines années, les acteurs de terrain ont émis un certain nombre de vœux en direction de ALDEPA. Ces souhaits sont résumés dans la partie « suggestions » présentée plus haut. De même, les six (06) recommandations formulées par la mission d'évaluation concernent essentiellement le futur de ce projet. Il est indispensable d'en tenir compte lors de la prochaine phase du projet pour encore plus de résultats.

8.2 Recommandations

Au regard des suggestions des différents acteurs et de l'observation directe, la mission d'évaluation formule les recommandations suivantes en direction de ALDEPA :

Recommandation N°1 : Compte tenu de l'engagement des leaders communautaires et des membres des comités de protection de l'enfant caractérisé parfois par des actions de dénonciation, il est important que ALDEPA intervienne assez rapidement pour les cas jugés très délicats (viols, mariages forcés, etc.) afin d'éviter que les acteurs locaux (comités et leaders) se sentent seuls face à la situation ;

Recommandation N°2 : Certes, le travail sur le terrain est basé sur le volontariat, et les acteurs ont montré leur engagement et leur dynamisme. Toutefois, il ressort que la plupart de ces acteurs déplorent tout de même l'insuffisance de moyens financiers pour assurer leurs déplacements lors des sensibilisations. À cet effet, pour la suite du projet, la mission d'évaluation recommande à ALDEPA de se pencher sur cet aspect qui n'est pas à négliger ;

Recommandation N°3 : Les sessions et les ateliers de formation organisés par ALDEPA pour ses partenaires de terrain font partie des actions les plus appréciées, car ils permettent l'acquisition des connaissances. Cependant, si les contenus n'ont pas de reproche, leur fréquence ou leur nombre annuel semble insuffisant. La mission d'évaluation recommande à ALDEPA de revoir à la hausse dans le prochain projet, le nombre de sessions/ateliers de renforcement des capacités des acteurs ;

Recommandation N°4 : Nous constatons que l'objectif pédagogique assigné aux structures communautaires de protection de l'enfant, notamment les formations/renforcement des capacités sur la cohabitation pacifique et la promotion des droits de l'enfant, est quasi atteint. Par contre leur autonomie est encore loin d'être atteinte, dans la mesure où elles sont pour la plupart incapables de se prendre en charge. À cet effet, la mission d'évaluation recommande :

- La poursuite du volet pédagogique qui a des retombées directes sur les activités des structures communautaires bénéficiaires du projet ;
- La mise sur pied d'une stratégie efficace d'autonomisation progressive en matière économique des structures communautaires (comités protection des enfants et associations de défense des droits des enfants) et scolaires (clubs et associations scolaires).

Recommandation N°5 : Il a été constaté qu'un comité de protection d'enfant était constitué essentiellement d'étudiants. Or, les étudiants sont généralement instables. À cet effet, si on se situe dans une logique de pérennisation de ce type de structure, la mission d'évaluation recommande à ALDEPA de veiller désormais à la composition des membres des comités de protection et même des autres structures.

Recommandation N°6 : Les différents acteurs/cibles impliqués dans la mise en œuvre du projet ne sont pas liés à ALDEPA de manière formelle. Cette situation n'est pas de nature à contribuer à la pérennisation des

acquis. Par conséquent, la mission d'évaluation recommande à ALDEPA de proposer des conventions de partenariat simplifiées pour chaque catégorie d'acteurs.

8.3 Leçons apprises de la mise en œuvre du projet (Lessons learned)

- Quel que soit la pertinence du projet, la méthode du « Faire-faire » basée sur un bénévolat pur, ne peut pas durer longtemps, car les acteurs finissent toujours par demander des appuis ;
- Un comité de protection constitué essentiellement des élèves et étudiants, ne garantit pas la durabilité de l'accompagnement, car ces derniers sont appelés à changer de lieu et de statut d'un moment à l'autre. Il est souhaitable de mettre l'accent sur des comités composés des personnes stables localement ;
-

Annexe 1 : Liste des acteurs rencontrés

- ✓ **Coordinatrice Générale de ALDEPA ;**
- ✓ **Chef de projet ;**
- ✓ **Responsable Suivi-Évaluation du projet ;**
- ✓ **Éducateurs ;**
- ✓ **Chefs d'établissements scolaires accompagnés ;**
- ✓ **Conseillers d'orientation et enseignants-encadreurs ;**
- ✓ **Responsables des structures communautaires de protection de l'enfant ;**
- ✓ **Membres des clubs et association scolaires ;**
- ✓ **Leaders communautaires ;**

Annexe 2 : Liste des documents consultés

- ✓ Contrat Projet n° 5784 CAM 10-2021 avec KiRA /BMZ ;
- ✓ Demande de soutien financier adressée à bailleur technique et financier ;
- ✓ Document projet ;
- ✓ Plan de suivi-évaluation mis en place dans le cadre du projet ;
- ✓ Quelques documents tenus par les structures communautaires de protection de l'enfant ;
- ✓ Livrables du projet (code de bonne conduite parentale, répertoire des pratiques culturelles positives, manuel de sensibilisation pour enfants et jeunes, etc.) ;
- ✓ Rapport d'autoévaluation annuelle 2023 ;
- ✓ Rapport d'autoévaluation annuelle 2022 ;
- ✓ Rapport d'autoévaluation annuelle 2021 ;
- ✓ Tableau répartition géographiques des acteurs du projet ;

Annexe 3 : Outils de collecte des données utilisés

Annexe 3.1 : Fiche de collecte des données

Commune : _____

Date de l'enquête : ____/____/2024

SECTION I : INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1. Nom de l'entité : _____

1.2. Catégorie de l'entité :

1. Structure communautaires 2. Comité de protection 3. Club/association de jeunes

1.3. Année de création : _____

1.4. Objectifs de l'entité :

1.5. Principales activités de l'entité :

1.6. Fonction des répondants : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|

1. Président/délégué 2. Secrétaire 3. Trésorier 4. Autre responsable 5. Membre

SECTION II : IDENTIFICATION DES CAPACITÉS DE L'ENTITE

2.1. Organisation et fonctionnement

Activités	Avant l'appui de ALDEPA	Pendant l'appui de ALDEPA	Justification du changement
Légalisation de la structure			
Tenue des réunions			
Animation des réunions			
Participation des membres aux activités			
Production des comptes rendus des réunions			
Tenue des documents récapitulatifs du groupe			
Gestion des revenus du groupe			
Gestion des revenus par les membres			
Auto-évaluation des activités en fin d'année			
Sensibilisation sur le genre et les formes de violence			
Sensibilisation sur le code de bonne conduite parentale			
Vulgarisation des pratiques culturelles positives			

2.2. Ressources humaines

i. Tableau d'évolution des effectifs

			Effectifs	
			Membres	Membres du bureau
Membres	À la création	Femmes		
		Hommes		
		Total		
	Actuellement	Femmes		
		Hommes		
		Total		

ii. Qu'est ce qui justifie le changement observé de l'effectif ?

iii. Répartition des postes du bureau par sexe (*Titulaires seulement*) Sexe : 1=Masculin, 2=Féminin

N°	Fonction	À la création	Actuellement
1	Président/délégué	__	__
2	Trésorier	__	__
3	Secrétaire	__	__
4	Commissaire aux comptes	__	__
5	Conseiller	__	__
6	Autre	__	__

2. 3. Matériels et équipements

N°	Avant l'appui de ALDEPA	Pendant l'appui de ALDEPA	Observations
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			

2.4. Ressources financières

i. D'où proviennent principalement les ressources financières de votre organisation/structure ?

[Cocher la ou les case(s) correspondante(s)]

- 1=Cotisation des membres _____ |__|
- 2=Vente de la production de biens et services _____ |__|
- 3=Dons ou subventions _____ |__|
- 4=Appui des OSC implantées dans la Région _____ |__|
- 5=Emprunts auprès des institutions financières _____ |__|
- 6=Autres (à préciser) _____ |__|

ii. Avez-vous des rapports financiers ou tout autres documents justifiant la tenue de la comptabilité de base ?

1. OUI 2. NON

Si OUI, Lesquels ? _____

iii. Planifiez-vous annuellement les activités à réaliser par votre structure ?

1. OUI 2. NON

Si NON, Pourquoi ? _____

iv. Après la planification annuelle de vos activités, leur affectez-vous un budget prévisionnel ?

1. OUI 2. NON

Si OUI, indiquez les budgets prévisionnels pour les trois (03) dernières années :

- a) Exercice 2021 |__|_|__|_|__|_|__|_|__|_|__|_|
- b) Exercice 2022 |__|_|__|_|__|_|__|_|__|_|__|_|
- c) Exercice 2023 |__|_|__|_|__|_|__|_|__|_|__|_|

SECTION III. CONNAISSANCE DU PROJET DE ALDEPA

3.1. Connaissance des missions, des conditionnalités et des procédures du projet

i. Avez-vous déjà entendu parler du projet BMZ et de ses activités ?

1. OUI 2. NON

ii. Par quels canaux avez-vous été informé du projet? (Retenir les 2 principaux canaux)

- 1. Radio/TV 2. Presse écrite 3. Affiche, dépliant 4. Responsables de ALDEPA
- 5. Annonces paroissiales 6. Autre (préciser) _____

iii. Selon vous, quels sont les problèmes que le ALDEPA veut résoudre avec vous ?

iv. Quels types d'appuis le projet vous apporte-t-il ?

v. Comment avez-vous fait pour bénéficier de l'appui du projet de ALDEPA ?

3.2. Les résultats concrets que ce projet vous a apportés en tant que groupe (les décrire de façon quantifiable) par rapport aux points ci-après :

3.2.1. Les cadres de protection des enfants/jeunes contre la violence se sont structurés et légalisés (*Situation avant et pendant le projet*)

3.2.2. Les membres des différents cadres de protection se sont appropriés les formations et les bonnes pratiques en matière de protection des enfants/jeunes (*Situation avant et pendant le projet*)

3.2.3. Les cadres de protection des enfants/jeunes contre la violence gèrent mieux leurs ressources (*Situation avant et pendant le projet*)

3.2.4. Les cadres de protection des enfants/jeunes prennent en compte le genre dans leur fonctionnement (*Situation avant et pendant le projet*)

SECTION IV-APPRECIATION DES APPUIS REÇUS DE L'ONG ALDEPA

Appréciation des appuis reçus en formation selon les thèmes de rencontres

4.1.1. Listez les thématiques de formation et renforcement des capacités qui ont fait l'objet de vos différentes rencontres avec ALDEPA.

4.1.2. Les formations ont été effectuées aux moments opportuns :

1. A temps 2. Avec retard 3. RAS

4.1.3. Les thèmes de formation découlent-ils généralement d'un besoin exprimé par les parties prenantes (*vous*) ?

1. Toujours 2. Souvent 3. Parfois

4.1.4. Les thématiques abordées lors des rencontres sont :

1. Satisfaisantes 2. Non satisfaisante 3. RAS

4.1.5. Les durées des formations étaient :

1. Longues 2. Moyennes 3. Courtes

4.1.6. Ces formations sont-elles effectivement utilisées dans le cadre des activités de votre organisation ?

1. Oui, toujours 2. Oui, souvent 3. Oui, parfois 4. Non

4.1.7. Les effets/changements de ces formations sur les résultats de votre organisation ou sur vous-même sont :

1. Satisfaisants 2. Non satisfaisants 3. RAS

Quels autres appuis recevez-vous de ALDEPA en dehors des formations et renforcements de capacités ?
Listez-les

Comment trouvez-vous ces appuis du projet ?

1. Satisfaisants 2. Non satisfaisants 3. RAS

Justifiez votre réponse

Quelles suggestions pouvez-vous faire pour améliorer les appuis du projet, afin qu'ils répondent mieux à vos attentes ?

4.5. Appréciation du rôle joué par les différentes catégories du personnel de l'ONG ALDEPA avec qui vous collaborez : (Éducateurs, responsable suivi-évaluation-redevabilité, Chef de projet, Coordinatrice générale).

i. Avez-vous connaissance des animateurs du projet ?

1. OUI 2. NON

Si OUI, comment trouvez-vous leur rôle ? :

ii. Pendant la phase d'analyse de vos besoins. (*Justifiez votre réponse*)

iii. Pendant la phase d'exécution des activités. (*Justifiez votre réponse*)

iv. Êtes-vous informés d'avance sur l'organisation des activités du projet ?

1. OUI 2. NON

v. Respectent-ils les rendez-vous ?

1. OUI 2. NON

vi. Les durées des réunions avec les animateurs sont :

1. Longues 2. Moyennes 3. Courtes

vii. Comment jugez-vous vos relations avec la Chef de projet ?

1. Bonnes 2. Assez-bonnes 3. Mauvaises

Dites pourquoi

viii. Comment jugez-vous vos relations avec la Coordinatrice générale de ALDEPA ?

1. Bonnes 2. Assez-bonnes 3. Mauvaises

Dites pourquoi

SECTION V : DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Difficultés liées au Projet

Éprouvez-vous des difficultés dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet ?

1. OUI 2. NON

Si oui, lesquelles ?

Difficultés liées à votre propre structure

Des difficultés (*problèmes*) sont-elles souvent survenues dans votre entité ?

1. OUI 2. NON

Si oui, lesquelles ?

Des désaccords sont-ils souvent survenus, que ce soit dans le cadre des activités liées au projet ou en général ?

1. OUI 2. NON

Si oui, lesquels ?

Ces désaccords ont-ils eu une influence sur le déroulement de vos activités en général et sur la gestion des appuis du projet en particulier ?

1. OUI 2. NON

Si oui, comment (influence positive ou négative) ?

SECTION VI : PERSPECTIVES

7.1. Existe-t-il des domaines dans lesquels votre structure aurait souhaité bénéficier d'un appui, mais qui ne font pas partie du champ d'intérêt actuel du projet ?

1. OUI 2. NON

Si oui, lesquels ?

7.2. À votre avis, est-il possible que les activités réalisées dans le cadre du projet continuent d'exister sans l'appui de celui-ci ?

1. OUI 2. NON

Si OUI, comment ?

Si NON, pourquoi ?

7.3. Qu'est-ce qui peut être fait pour que les activités ainsi entamées ne soient pas des actions ponctuelles qui disparaîtront avec le départ du projet ?

i. Par ALDEPA

ii. Par vous-mêmes

7.4. Qu'est ce qui peut être fait pour que vous puissiez vous approprier ces appuis ?

Autres suggestions pour améliorer les actions de ALDEPA dans l'avenir :

Merci de votre collaboration !

Annexe 3.2 : Guide d'entretien avec la Coordinatrice Générale de ALDEPA

Évaluation externe du « Projet de renforcement des mécanismes locaux de protection de l'enfant et du potentiel d'autoprotection des enfants dans 12 communautés de la région de l'extrême nord du Cameroun pour une protection plus efficace des enfants »

1. Pouvez-vous rappeler l'objectif du projet et ainsi que sa stratégie de mise en œuvre ?

3. Quels types d'appuis le projet a-t-il apporté aux cibles ?

4. Comment appréciez-vous de manière générale ces appuis du projet ?

5. Pouvez-vous nous citer quelques changements observés au sein des communautés cibles accompagnées par le Projet ?

7. Comment appréciez-vous les relations entre ALDEPA et les autres parties prenantes en rapport avec ce projet ?

8. Avez-vous noté des insuffisances dans la mise en œuvre de ce projet ?

Si oui lesquelles ?

9. À votre avis, si le projet était à refaire, quels sont les éléments ou points d'attention qui doivent faire l'objet d'une amélioration ?

Merci de votre collaboration !

Annexe 3.3 : Questionnaire destiné au personnel en charge du Projet

Évaluation externe du « Projet de renforcement des mécanismes locaux de protection de l'enfance et du potentiel d'autoprotection des enfants dans 12 communautés de la région de l'Extrême-Nord du Cameroun pour une protection plus efficace des enfants »

(À remplir par chacun en son âme et conscience)

I. CARACTÉRISTIQUES D'IDENTIFICATION

I.1. Identification du répondant

a) Date d'entrée à ALDEPA : (mois/année) |__|__| |__|__|__|__|

b) Fonction de ALDEP : _____

c) Date de prise de service au sein du Projet (mois/année) |__|__| |__|__|__|__|

d) Fonction du répondant au projet : _____

I.2. Connaissance du projet

a) Donnez les objectifs (global et spécifiques) que vise le projet.

1. Objectif du projet

2. Objectifs spécifiques

b) Donnez les résultats attendus du projet :

II. EXÉCUTION DES ACTIVITÉS PLANIFIÉES

II.1. Prévisions et réalisations

a) Date de démarrage effectif des activités du projet : (mois/année) |__|__| |__|__|__|__|

b) Remplissez le tableau ci-dessous pour chacun des objectifs spécifiques du projet

Objectifs Intermédiaires	Prévisions		Réalizations		Justification des écarts
	Activités	Résultats	Activités	Résultats	
OS1 :					
OS2 :					
OS3 :					
OS4 :					

II.2. Appréciation des réalisations effectuées

a) Quelle appréciation faites-vous du taux de réalisation des activités du projet ? *(Motivez votre réponse)*

b) Quels sont les bénéfices techniques, économiques, sociaux et environnementaux produits par le projet ?

c) Que pensez-vous de la qualité de ces réalisations ? *(Motivez votre réponse)*

III. CONNAISSANCE DES BÉNÉFICIAIRES DU PROJET

a) Citez les principaux bénéficiaires directs des activités du projet

b) Existe-il des bénéficiaires indirects des activités du projet ? Si oui lesquels ?

c) Quels ont été les critères de choix des bénéficiaires directs des activités du projet ?

d) Qu'est-ce qui a guidé la répartition spatiale de vos bénéficiaires directs ? *(Motivez votre réponse)*

e) Quels produits et/ou services le projet offre-t-il concrètement aux bénéficiaires directs ?

f) Vos produits et/ou services sont-ils véritablement accessibles à vos cibles ? *(Justifiez votre réponse).*

g) Que faites-vous pour vous assurer que les activités du projet profitent au plus grand nombre de bénéficiaires ? *(Comment ?)*

h) Comment appréciez-vous le niveau de satisfaction des populations bénéficiaires des activités du projet ? *(Justifiez votre réponse)*

i) Quels sont les produits/services les plus appréciés du projet par les bénéficiaires ? (*Par ordre décroissant*)

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____
6. _____
7. _____

IV. APPRÉCIATION DE LA PERFORMANCE DU PROJET

IV.1. Pertinence

a) L'intervention du projet contribue-t-elle à résoudre les problèmes primordiaux des bénéficiaires et des groupes cibles ? *Motivez votre réponse*

b) Les activités réalisées et les résultats obtenus à ce jour du projet, sont-ils cohérents avec les objectifs du gouvernementaux ? *Motivez votre réponse*

c) Quelles sont les approches/stratégies utilisées par ALDEPA pour la mise en œuvre du projet ? Sont-elles appropriées pour faciliter l'atteinte des objectifs du projet ? *Dites pourquoi*

d) Dans quelle mesure le projet a-t-il pris en compte les autres interventions des autres partenaires au développement ? *Justifiez votre réponse.*

e) Comment l'évolution du contexte du projet a-t-il eu un impact sur son déroulement ?

4.2. Efficacité

a) À votre avis le projet a-t-il atteint ses objectifs tels que stipuler dans le contrat avec le bailleur ?
Si oui, présentez au cas par cas l'atteinte des objectifs spécifiques (les 04 OS)

Si non, qu'est-ce qui explique ?

b) Les objectifs et les indicateurs de mesure de départ étaient-ils réalistes ? *(Motivez votre réponse)*

c) Les approches/stratégies employées ont-elles contribué à l'atteinte des objectifs du projet ?
Si oui, comment ? Si non, pourquoi ?

e) Dans quelle(s) mesure (s) les autorités administratives et traditionnelles sont-elles jouées un rôle dans l'atteinte des objectifs du projet ?

f) La formation/diffusion des thèmes techniques a-t-elle produit des résultats satisfaisants et a-t-elle contribué ou contribue-t-elle à l'amélioration des bénéficiaires ? *Justifiez votre réponse.*

g) Quels sont les principaux facteurs qui ont influencé (positivement/négativement) l'atteinte ou la non-atteinte des objectifs ?

i. Facteurs positifs

ii. Facteurs négatifs

4.3. Efficience

a) Les résultats attendus par le projet ont-ils été obtenus dans le temps imparti et à un coût raisonnable ? *Expliquez*

b) Les résultats obtenus par le projet justifient-ils les dépenses effectuées sur la période ? (*Appréciez le ratio résultats obtenus/Coûts engagés*)

c) Quels sont les effets recherchés
d) par le projet ?

Selon vous sont-ils déjà satisfaisants ? Ou le seront-ils ?

e) La contribution des bénéficiaires à la réalisation du projet a-t-elle été suffisante ? (*Justifiez votre réponse*)

f) Des systèmes/outils de gestion et d'administration sont-ils utilisés au niveau du projet ? *Énumérez*

g) Dans quelle mesure ces systèmes/outils ont-ils permis d'obtenir des résultats/effets économiquement raisonnables ?

h) À votre avis, le dispositif de suivi-évaluation a-t-il contribué à l'optimisation de la gestion du projet ? *si oui comment ? si non pourquoi ?*

i) Quels sont les facteurs (positifs et négatifs) qui ont contribué à l'efficacité dans la réalisation du projet ?

i. Facteurs positifs :

ii. Facteurs négatifs :

4.4. Impact et viabilité des structures communautaires et groupes cibles

a) Quels sont les changements réalisés, avec les moyens du projet, au niveau des bénéficiaires dans le domaine social, économique, politique, culturel et écologique ?

b) Quels sont les bénéficiaires (groupes cibles et bénéficiaires finaux) qui ont été réellement touchés par ces changements ?

d) Les changements obtenus touchent-ils aussi les enfants, les jeunes et les femmes, et ont-ils été faits avec leur participation ? *Justifiez votre réponse.*

e) Les changements réalisés constituent-ils une solution aux problèmes analysés au départ de la mise en œuvre du projet ? *Sont-ils tous des changements prévus ? Si non, lesquels sont des imprévus ?*

f) Quels sont les facteurs qui ont contribué à l'élargissement ou à la réduction de l'impact du projet ?

4.5. Durabilité

a) Les bénéfices techniques, économiques, environnementaux et sociaux produits par le projet sont-ils sous la maîtrise des bénéficiaires finaux ? *Présentez le mécanisme d'appropriation mis en place par les bénéficiaires*

b) Les réalisations peuvent-elles continuer à satisfaire aux besoins des bénéficiaires à la fin de ce projet ? Sont-elles viables ? *(Justifiez votre réponse)*

c) Quels facteurs importants ont favorisé ou vont faciliter la pérennisation des acquis du projet auprès des bénéficiaires ?

i. Facteurs positifs :

ii. Facteurs négatifs :

V.PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Quelles sont les principales contraintes ou difficultés auxquelles ALDEPA fait face dans l'accomplissement de ses missions ?

- Au niveau de la mise en œuvre du Projet

- Au niveau ALDEPA

- Au niveau des bénéficiaires et autres parties prenantes

VI.PERSPECTIVES

a) Quelles sont les dispositions prises pour assurer la pérennité de vos actions sur le terrain ?

b) Quel rôle ALDEPA peut-il jouer pour y concourir véritablement ?

c) Que doivent faire les populations bénéficiaires pour y concourir véritablement ?

d) Que peut faire le bailleur de fonds pour y contribuer véritablement ?

e) Avec quelle autres organisation auriez-vous souhaité collaborer pour réaliser vos activités ?

f) Donnez les noms d'autres structures dont l'expérience dans la Région peut vous aider à bien comprendre vos difficultés.

g) Quelle est la durée souhaitable sollicitée pour parachever les activités du projet ? Pourquoi ?

h) Vos commentaires et observations sur le projet dans son ensemble.

*Merci pour votre sincère
collaboration !*

Annexe 4 : Lettre d'information de la tenue de l'évaluation externe du projet dans les 3 départements d'intervention



*Action Locale pour un Développement
Participatif et Autogéré*

Maroua, le 18 Mars 2024

**Coordinatrice Générale d'ALDEPA
A
Aux Partenaires du Projet**

Objet : Lettre d'information de la tenue de l'évaluation externe du projet dans les 3 départements d'intervention.

Chers partenaires,

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet « *Renforcement des mécanismes locaux de protection de l'enfance et du potentiel d'autoprotection des enfants dans 12 communes de la région de l'Extrême Nord du Cameroun pour une protection plus efficace des enfants, notamment contre la violence* », exécuté par ALDEPA de Mai 2021 au 30 Avril 2024, il est réalisé une évaluation externe pour mesurer le degré de mise en œuvre du projet, son efficacité et la qualité des produits et des réalisations par rapport à ce qui a été prévu. Cette évaluation se déroulera du 18 au 25 Mars dans les 3 départements.

Pour la réalisation de ladite évaluation, ALDEPA a recruté l'équipe de INADES Formation, antenne de Maroua. Ces consultants auront des séances d'échanges avec tous les partenaires et bénéficiaires du projet.

Nous comptons sur votre collaboration habituelle, chers partenaires, pour la bonne marche de cette activité.

La Coordinatrice Générale,

Mme Marthe WANDOU

